Réseau de transport d'électricité

GT « Offres à effacement de type EJP et Tempo »

Réunion du 25 mars 2011

SOMMAIRE

1. Approbation CR du GT du 20 janvier
2. Retours sur la CAM du 24 janvier
3. Présentation de la solution de Direct Energie « 3ème voie »
4. Présentation par RTE de diverses stratégies de placement des EJP
5. Plan d'action du GT pour la suite des travaux

1

Approbation CR du GT du 20 janvier

2

Retours sur la CAM du 24 janvier

3

Présentation de la solution de Direct Energie « 3ème voie »

4

Présentation par RTE de diverses stratégies de placement des EJP

05

Etapes suivantes et planning prévisionnel

Travaux à mener

- Rencontre CRE pour le GT SI-Échanges de Données le 29/03
- Compléments critères et séquencement d'activation EJP/Tempo
  - Test de stratégies de placement
  - Besoins en prévisibilité/publication
  - Étapes nécessaires pour une mise en œuvre éventuelle
- Retours du GT vers la CAM du 4 avril

RAPPEL : PROPOSITION 13

Concernant plus particulièrement les tarifs EJP et TEMPO, il serait opportun que l'ensemble des fonctionnalités des compteurs bleus électroniques puissent être valorisées par tous les fournisseurs. Ceci permettra ainsi de dynamiser l'offre tarifaire sur le segment des tarifs à effacement.

Proposition 13 : Permettre à l'ensemble des fournisseurs de proposer des offres utilisant les signaux EJP et TEMPO.

Cette proposition pose la question de la gouvernance du signal EJP et TEMPO jusqu'ici à la main de l'opérateur historique. En première approche, il semble opportun de confier la gouvernance de ce signal à RTE. Toutefois des travaux complémentaires seront nécessaires pour la mise en place de cette mesure afin que :

- le signal soit déclenché sur la base de critères objectifs et transparents,
- ces critères soient également de nature collective, puisque le signal ne pourra être différencié par fournisseur,
- des contrats appropriés permettent de corriger les pertes ou gains de revenus qui résulteraient, pour les fournisseurs, des différences d'appréciation entre eux et RTE quant à la meilleure localisation des jours,
- le coût du maintien de la chaîne de transmission des ordres soit mutualisé entre ses utilisateurs.